

Concours général des lycées et métiers – Session 2021

Epreuve d'éducation musicale Classes de première et terminale

Rapport du jury



Une nouvelle épreuve sera le support de la session 2022 du concours général en éducation musicale. La maquette correspondante, publiée sur le site Eduscol, est reproduite en annexe du présent rapport.

Éléments statistiques

Sur 44 candidats inscrits (56 pour la session annulée de 2020), 38 ont composé. La moyenne générale des copies corrigées est de 9,74 sur 20. 10 copies obtiennent un résultat supérieur à cette moyenne. Parmi celles-ci, 6 se distinguent et composent le palmarès : 1^{er} prix, 2^{ème} prix et 3^{ème} prix ; 1^{er} accessit, 2^{ème} et 3^{ème} accessits. Pour les copies corrigées, la note la plus haute attribuée est de 15,95 sur 20, la note la plus basse attribuée est de 3,70 sur 20.

Remarques générales

Après une année où l'épreuve d'éducation musicale au Concours Général a dû être annulée en raison des restrictions sanitaires liées à la pandémie de Covid 19, la session 2021 n'a rassemblé qu'un petit nombre de candidats. Nonobstant, le jury a remarqué une qualité générale plus affirmée dans les copies soumises à sa correction. Parmi celles-ci, il a pu aisément distinguer l'excellence de six d'entre elles qui ont permis d'établir un palmarès dense accordant trois prix et trois accessits à leurs auteurs. Le jury souligne un très faible écart entre les résultats obtenus par chacun des candidats s'étant vu attribué un accessit puisque leurs moyennes s'établissent entre 13,6 et 13,88. Les trois premiers prix proposés par le jury s'inscrivent dans une fourchette de moyennes située entre 14,5 et 15,95.

Face à des questions exigeantes s'intéressant aussi bien à des connaissances issues d'une fréquentation de la diversité des écritures musicales qu'à des capacités solides à réfléchir la musique dans son contexte historique et ses sphères esthétiques, les meilleurs candidats se sont très nettement démarqués par la qualité de leur discours, par la sensibilité et l'engagement d'une pensée personnelle qu'ils ont savamment transcrit dans l'exercice de dissertation. Le jury a plusieurs fois été très favorablement surpris par la maturité intellectuelle et artistique qui émergeait du point de vue et des problématiques développés dans des dissertations parfaitement argumentées par les sources historiques, événements et œuvres convoqués.

Parmi les éléments soumis à sa lecture lors de la session 2021, le jury a relevé un certain nombre de points positifs témoignant d'une bonne préparation des candidats aux différents exercices mais aussi de fragilités auxquelles il est nécessaire de remédier quelle que soit la configuration de l'épreuve lors d'une prochaine session (Cf. la nouvelle maquette de l'épreuve en annexe de ce rapport). Dans un premier temps, le présent rapport expose cet ensemble exercice par exercice puis rappelle quelques préconisations empruntées au rapport d'une précédente session.

Sur les différents exercices de la session 2021

A. Le commentaire de fragments de partitions.

Le jury observe le plus souvent un respect du format imposé par la réglementation (cinq lignes par réponse). Cependant, même si une tolérance de quelques lignes est acceptée eu égard aux différentes graphies manuscrites, le jury déplore un trop ample dépassement qui aboutit à un commentaire très foisonnant de l'extrait de partition dans lequel n'émergent plus des éléments distinctifs du style. Une copie, par ailleurs de très bonne facture dans son ensemble, s'est trouvée écartée du palmarès final par cette absence de discernement et de concision dans la première partie de l'épreuve.

Parmi les trois extraits proposés dans la session 2021 se trouvaient deux partitions d'œuvres musicales relativement connues : celle de la *Fantaisie pour piano en ré mineur, KV 397* de W. A. Mozart et un extrait de *La Marche Impériale*, issue de la musique originale de John Williams pour le film *L'empire contre-attaque* de George Lucas (*Star Wars*, épisode V). Un certain nombre de candidats ont reconnu ces œuvres et ont pu facilement en identifier le genre et la sphère esthétique. Pourtant, l'exercice était particulièrement ardu pour distinguer dans un tissu orchestral monumental le célèbre thème de *La Marche Impériale*, emblématique du film, entonné par le pupitre des cors au n° 29. Cependant, le jury a noté que cette reconnaissance indiquant une bonne écoute intérieure des textes musicaux pouvait également être aussi contre-productive. Certains candidats, forts d'avoir identifié exactement les œuvres, n'ont pas su proposer un relevé d'éléments stylistiques saillants et pertinents. Or la question initiale qui fonde l'exercice précise bien deux opérations à mener : l'identification de caractéristiques musicales et la situation de l'œuvre dans sa période stylistique.

Les attentes de l'exercice ne sont pas la citation exacte des titres et compositeurs des partitions présentées. Ceci peut être un plus mais l'objectif principal reste une discrimination appropriée d'éléments qui tout en inscrivant une œuvre dans la diversité des époques et styles musicaux montrent également comment la pièce parfois s'en distingue. Tel est le cas de la *Fantaisie pour piano KV 397* de Mozart qui allie à la fois une coupe mélodique très régulière et symétrique, typique du classicisme viennois, à une tension harmonique et une succession anxieuse de sections contrastées qui ont pu égarer des candidats et les laisser penser qu'il s'agissait d'une œuvre romantique. Pour exemples, des candidats ont évoqué les noms de Schubert, Schumann ou encore Chopin.

La première partition proposée, *Ha, bel accueil*, a été assez généralement bien identifiée comme appartenant à la chanson polyphonique française. Malgré les écritures et notations très caractéristiques de ce genre largement fréquenté par les compositeurs de la Renaissance, un petit nombre de candidats, faute de repères solides dans l'histoire musicale européenne, ont évoqué aussi bien la musique médiévale que celle de la période baroque.

Résultats à l'exercice, session 2021 :

Moyenne générale des copies corrigées : 10,82/20 (32,4/60)

Note la plus basse attribuée : 4,66/20 (14/60)

Note la plus haute attribuée : 17,33/20 (52/60)

B. L'analyse musicale

Une majorité de candidats s'est trouvée très à l'aise dans l'analyse d'une œuvre classique dont la perception, pouvant être guidée par la lecture de la partition, ne posait pas de difficultés particulières. Les questions portant sur des points plus techniques, repérage de la structure du mouvement de Messe présenté, analyse harmonique d'un extrait ont été généralement très bien maîtrisés. Le jury note toutefois une propension des candidats à indiquer comme cadence parfaite tout mouvement de basse enchaînant le degré de dominante à celui de tonique. Il apparaît nécessaire de rappeler qu'une cadence est un procédé à la fois mélodique et harmonique pour marquer une ponctuation du discours musical. La première cadence parfaite, dans le passage à analyser (mes. 7 à 13) n'apparaît véritablement que pour conclure l'intervention de la soprano soliste à l'enchaînement des mesures 10 et 11. Beaucoup de candidats ont signalé comme cadence parfaite l'enchaînement V – I des mesures 7 et 8 réitéré aux mesures 8 et 9 alors que la mélodie avait à peine pris son envol.

Les questions d'ordre esthétique, rapport de la musique au texte liturgique et le paradoxe dans lequel Mozart se trouve pour répondre à la commande princière d'une forme concise pour un évènement solennel, ont produit des réponses intéressantes de la part des candidats. Ils ont su mettre en évidence la technicité du compositeur dans l'art de multiplier des contrastes en apportant une variété d'expressions à l'imploration du chœur ou des solistes. La forme est certes brève dans sa durée mais à l'intérieur de chaque section se succèdent rapidement les oppositions de nuances (parfois sur un seul mot), les oppositions d'écriture (homorythmie/dialogue), les masses en présence (chœur/soli /tutti/groupes/pupitres instrumentaux).

Résultats à l'exercice, session 2021 :

Moyenne générale des copies corrigées : 10,25/20

Note la plus basse attribuée : 5,50/20

Note la plus haute attribuée : 18/20

C. La dissertation

Lors de cette session 2021, le jury a particulièrement apprécié les grandes qualités de réflexion et de rédaction dont ont témoigné une dizaine de candidats dans l'exercice de dissertation. Face à une citation volontairement lapidaire empruntée à Olivier Messiaen, le jury a découvert avec intérêt des introductions qui prenaient soin de tout d'abord préciser des termes relatifs à la musique religieuse (le plain-chant, la musique sacrée, la musique liturgique, etc.) puis à exposer une problématique très souvent pertinente, notamment lorsqu'elle soulevait une contradiction entre l'affirmation limitative du compositeur et sa propre production musicale. Des candidats évoquaient très justement deux orientations, ou considérations, qui pouvaient prévaloir à la composition musicale et religieuse : une orientation « fonctionnelle », à savoir considérer que la musique doit avant tout servir le verbe et le rite ; une orientation « esthétique », à savoir considérer que la musique doit avant tout servir à la glorification artistique du rite religieux et qu'elle est donc objet d'une liberté d'expression (technique et sensible) du compositeur.

Les meilleurs candidats se sont opportunément appuyés sur leurs connaissances historiques, en signalant notamment les différents courants de pensée et les réformes qui ont marqué l'évolution de la musique religieuse (la codification grégorienne, les conciles successifs, la Réforme, etc.) A partir de ce fil contextuel et historique, les candidats ont relevé l'art d'un Jean-Sébastien Bach magnifiant le choral luthérien, la tentation opératique d'un Giuseppe Verdi, le retour à une religiosité mystique d'un Francis Poulenc. Notons que peu de candidats ont au final investi

véritablement la richesse du corpus des œuvres d'Olivier Messiaen lui-même, creuset pourtant précieux de réflexion.

Enfin, des candidats ont relevé le caractère assez cocardier de cette courte citation. En effet, le plain-chant a certes dominé le rite catholique pendant plusieurs siècles et il continue à être étudié et pratiqué dans quelques monastères. Néanmoins, dans d'autres lieux et temps, d'autres esthétiques musicales existent pour accompagner les rites religieux. Elles peuvent avoir des traits communs avec le plain chant, notamment lorsqu'elles développent des litanies ou des mélopées pour soutenir l'introspection et la méditation. Ainsi, certains candidats ont su ouvrir brillamment leur réflexion à des espaces extra-occidentaux et à un questionnement plus vaste du Sacré et de son rapport à la musique.

Résultats à l'exercice, session 2021 :

Moyenne générale des copies corrigées : 8,89/20

Note la plus basse attribuée : 01/20

Note la plus haute attribuée : 17/20

Rappel de quelques remarques et préconisations issues du rapport de jury 2018

1. Des compétences musicales.

- **Lire, comprendre et « entendre » une partition.**

Cette capacité nécessite de ne pas procéder à une analyse trop « rigoriste » des signes musicaux. Pour exemples, une partition très « noire » (chargée en notes) n'implique pas forcément une virtuosité technique.

- **Identifier des paramètres musicaux pour étayer un discours argumenté.**

Au-delà d'une maîtrise suffisante des signes permettant de coder le geste musical, le jury recommande aux futurs candidats de savoir adapter leur discours et leur vocabulaire au style musical abordé.

- **Témoigner de connaissances générales, notamment en histoire de la musique pour appuyer un discours argumentatif et établir des références.**

Le jury se montre sensible « à une culture construite sur une pratique musicale et instrumentale riche et diversifiée mais aussi de sa capacité à mobiliser cette fréquentation culturelle et pratique au service d'une réflexion personnelle dans l'exercice de la dissertation. Dans celle-ci comme dans le commentaire, le jury conseille de privilégier la reproduction exacte de fragments significatifs pour contribuer à l'argumentation plutôt qu'un ajout parfois insignifiant de citations, laissant penser à un exercice de catalogue sans que s'exerce un véritable discernement.

2. Des compétences rédactionnelles.

- **Une maîtrise de la langue écrite : le respect des règles d'orthographe et de grammaire.**

Dans un concours destiné à valoriser l'excellence d'une culture musicale et son expression argumentée, il est nécessaire que les candidats veillent à prendre un temps de relecture attentive et donc anticipent ce moment dans la gestion du temps de l'épreuve.

- **Une compétence à synthétiser son propos.**

Elle est essentielle dans la première partie de l'épreuve où la consigne impose dans ses trois réponses une rédaction limitée à cinq lignes. Pour cet exercice, le jury conseille aux futurs candidats de s'arrêter aux figures emblématiques d'un style, d'un genre, d'une forme ou d'une période stylistique sans chercher l'exhaustivité d'une description. Il n'est pas non plus attendu que chaque élément caractéristique soit totalement détaillé. C'est la présence d'indications, de signes ou de symboles significatifs dans la partition, formant un faisceau d'indices pour situer l'œuvre dans l'histoire de la musique, qui demande à être formulée dans une rédaction concise, sans toutefois tomber dans une simple prise de notes.

- **Une compétence à organiser son propos.**

La dernière partie de l'épreuve du concours général est une dissertation d'histoire de la musique. Le jury souligne l'importance de cet exercice dans l'évaluation générale des copies : son coefficient est de 5 et il compte pour la moitié des points attribués à l'ensemble des exercices. Il est donc essentiel de bien lire le sujet pour en dégager une problématique dont les différentes composantes seront ensuite questionnées et mises en tension dans une structure discursive rigoureuse et cohérente. Celle-ci impose de rédiger une introduction, de

*présenter un plan, de le suivre dans le corps de la dissertation pour parvenir à une conclusion dont la rédaction ne sera pas bâclée faute de temps.
[...] Par ailleurs, le jury rappelle l'attention qui doit être portée par les candidats à leur écriture manuscrite. Une graphie peu soignée contrarie les capacités d'attention et de compréhension du lecteur, en l'espèce correcteur. La lisibilité de l'écriture et la clarté du propos demeurent une marque de respect.*

Conclusion générale

L'éducation musicale au Concours général des lycées reste une épreuve exigeante qui permet de distinguer un niveau de connaissances et de compétences élevé. Le jury tient à complimenter l'ensemble des candidats qui se sont présentés à l'épreuve d'éducation musicale de la session 2021. Comme nous l'indiquons en préambule du rapport, malgré le faible nombre de candidats ayant composé, le jury a distingué et récompensé par un prix ou un accessit, de façon amplement méritée, un sixième d'entre eux. A travers leurs compositions, le jury a pu percevoir non seulement leur maîtrise de connaissances générales et musicales de haut niveau mais aussi leur capacité à développer une sensibilité artistique et à développer un propos argumenté, personnel et convaincant.

Sujet 2021 – Eléments de corrigé

Rappel : l'épreuve repose sur un questionnaire comportant 3 parties :

Partie I : commentaire de 3 fragments de partition (sans écoute)

Partie II : analyse musicale à partir d'un questionnaire sur un 4ème fragment de partition (avec écoute)

Partie III : histoire de la musique (dissertation)

Partie I : « En cinq lignes au maximum pour chacun d'eux, vous identifierez les caractéristiques qui vous permettront de situer les trois fragments suivants dans l'histoire de la musique. »

Chaque fragment est noté sur 20

Fragment n°1 (partition)

Ha, bel accueil chanson polyphonique de Guillaume Boni (environ 1530 – environ 1594) d'après un sonnet de Pierre de Ronsard.

Eléments caractéristiques

- *Musique profane française*
- *Indications anciennes des registres vocaux*
- *Ecriture essentiellement homorythmique mais avec présence de contrepoint (entrées en imitations)*
- *Cadence avec quinte à vide finale (mesure 23)*
- *Chanson polyphonique de la Renaissance (XVI° siècle)*

Fragment n°2 (partition)

Fantaisie pour piano en ré mineur, KV 397 (1782), de Wolfgang Amadeus Mozart (1756-1791)

Eléments caractéristiques

- *Plusieurs sections contrastantes par leurs tempi, leurs écritures pianistiques, leurs tonalités et leurs thèmes.*
- *Harmonie « classique » (prédominance des degrés fondamentaux) avec de la tension apportée dans l'utilisation abondante du mode chromatique.*
- *Simplicité et régularité des thèmes (Adagio et Allegretto : par 4 mesures)*
- *Sections très identifiables par leurs ponctuations cadentielles.*
- *Période classique (fin XVIII°)*

Fragment n°3 (partition)

The Imperial March, extrait de la musique originale du film *The Empire Back* (1980) in *The Star Wars Trilogy*, musique de John Williams (né en 1932)

Eléments caractéristiques

- *Formation symphonique très développée avec présence de la harpe et du piano*
- *Nombreuses indications d'expression et de nuances dans chaque pupitre.*
- *Thème reconnaissable (et forcément connu) joué par les cors au n° 29*
- *Ecriture harmonique assez classique mais répartie dans tous les pupitres de manière « très éclatée » (bribes harmoniques, longues tenues, motifs rythmiques, etc.) qui laisse en évidence la ligne prédominance du thème*
- *Musique de film fin XX° siècle*

Partie II : Analyse musicale (coefficient 2)

Kyrie, extrait de la **Messe solennelle du Couronnement K. 317** (1779), de Wolfgang Amadeus MOZART (1756-1791)

1. Vous dégagerez l'organisation formelle de ce *Kyrie* en précisant les éléments caractérisant chaque section (6 points)

Eléments de corrigé :

Partie A : Tempo : Andante Maestoso. Chœur homorythmique, scansion du Kyrie. Accentuation *fp* des syllabes de « Kyrie ». Tutti avec des arpèges en notes pointées aux cordes.

Partie B : Tempo : Più andante. Mélodie accompagnée, deux soliste (Soprano et Ténor) Mélodie lyrique caractérisée par des rythmes pointés. Ces rythmes qui donnaient un caractère majestueux à l'intervention du chœur sont ici beaucoup plus mélodiques. Motif d'accompagnement en doubles aux violons. Conduits au hautbois.

Partie A' : retour du tempo initial et du caractère martial. Le chœur prononce Kyrie Eleison. Le *tutti forte* du début s'éteint progressivement vers un échange entre chœur a cappella et orchestre *piano*.

2. De quelle manière le texte liturgique est-il mis en musique par Mozart ? Vous vous appuyerez principalement sur l'écriture vocale et orchestrale. Vous mettrez en outre votre argumentation en perspective avec le titre de l'œuvre (4 points)

Kyrie eleison
Christe eleison
Kyrie eleison

Seigneur, prends pitié
Christ, prends pitié
Seigneur, prends pitié

Eléments de corrigé :

Le chœur fait masse : *tutti*, homorythmie, notes pointées et arpèges majestueux. Il implore et illustre musicalement le sens du texte liturgique. Dans sa section finale, l'imploration à la miséricorde du Christ, « *Kyrie eleison* », est chantée a cappella.

Solistes : mélodie chantante et ornée qui est accompagnée de manière légère par les cordes et le hautbois essentiellement. Les voix s'échangent la parole. L'imploration est moins explicite dans ce passage plutôt galant.

3. Sur une feuille à portées, recopiez la basse de la mesure 7 deuxième temps (entrée de la soprano solo) à la mesure 13 premier temps (fin de l'intervention du ténor solo) puis chiffrez ce passage (tonalités, degrés et chiffrage des accords, nature des cadences). Cette écriture s'inscrit-elle dans l'esthétique de son temps ?

Eléments de corrigé :

The image shows a musical score snippet in bass clef. Above the staff, the key signature is indicated as 'DOM' (D major) and 'la m' (F major). The time signature is common time (C). The score consists of 13 measures. Above the notes, there are figured bass symbols: 5, 6 7, 5, -, 5, 6 7, 5, 7 5, +6, 5, 6, 6 7, 5, 6, +4 6, +4, 6, 6, 4, 7, 5. Below the staff, Roman numerals are written: I, V, I, I, V, I, V, I, V, I, II, V, I, III, V, V, V, I, II, V, I. There are two 'Cadence parfaite' labels at the bottom, one under the 10th measure and one under the 13th measure. A box labeled 'Ou V de V' has an arrow pointing to the 11th measure.

De par le chemin tonal utilisé (passage par le ton relatif et les tons voisins), par ses enchaînements et structures harmoniques, cette écriture est caractéristique du classicisme viennois.

4. Dans une lettre du 4 septembre 1776 Mozart écrit : « *Notre musique d'église est assez différente de celle d'Italie, d'autant plus qu'une messe qui comprend Kyrie, Gloria, Credo, Sonata all'Epistola, offertoire ou motet, Sanctus et Agnus Dei – même si c'est la plus solennelle, lorsqu'elle est célébrée par le prince – ne doit pas durer plus de ¾ d'heure.* »

Dans ce Kyrie, comment le compositeur arrive-t-il à dépasser les contraintes d'une forme réduite imposée à Salzbourg ? (6 points)

Eléments de corrigé :

Dans ce mouvement de messe très concis, Mozart porte une composition musicale très dense en contrastes. L'écriture anime le texte de manière très précise, passant rapidement de l'imploration véhémement à la douceur de la contrition. Les écritures vocales se succèdent (tutti/soli – homorythmie/contrepoint). L'orchestre, très présent et massif dans la première partie (A), s'allège dans la seconde (A) et se désagrège dans la troisième (A')

Partie III : Histoire de la musique : dissertation – coefficient 5

Sujet : « La musique religieuse, il n'y en a qu'une : le plain-chant. »

Olivier Messiaen, extrait d'une *conférence à Notre-Dame de Paris*, 4 décembre 1977.

En vous appuyant sur des exemples précis issus de votre connaissance de l'histoire de la musique religieuse, vous discuterez l'affirmation d'Olivier Messiaen.

Eléments de corrigé :

Définir le plain-chant, le religieux, le liturgique, le sacré.

Est-ce que ces termes s'opposent ou se rapprochent, se recouvrent et en ce cas dans quelle mesure ?

Doit-on limiter la musique religieuse à sa dimension liturgique et plus encore au seul plain-chant ?

S'appuyer sur des références :

- Messiaen et son œuvre (le sentiment du sacré dans beaucoup de ses œuvres),
- La question des genres et formes de la musique religieuse et de leurs évolutions, de la différence entre Ordinaire et Propre,
- Des références étendues à l'ensemble de l'histoire de la musique religieuse,
- Les mouvements de pensée qui ont marqué son histoire (Concile de Trente, Réforme, Concile de Vatican II, ...) ou d'autres religions que catholique ou protestante.